

## ARRETE DU MAIRE

### Services Techniques

**OBJET : ARRETE D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR L'ENTREPRISE « SAUR » – D82, AVENUE DES MARRONNIERS – DU 13 FEVRIER AU 6 MARS 2023**

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1, ainsi que l'article L.2233-84 ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Considérant** la demande de l'entreprise « SAUR », représentée par Monsieur Aymeric FOREST ; sise Traverse des Métiers – ZI St Maurice – 04104 MANOSQUE, en date du 18 janvier 2023 pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable, D82 Avenue des Marronniers à Gréoux-les-Bains (04800) ;

**Considérant** l'incidence que généreront ces travaux sur la circulation ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Entre le 13 février et le 6 mars 2023, l'entreprise « SAUR », sise Traverse des Métiers – ZI St Maurice – 04104 MANOSQUE, est autorisée à réaliser les travaux sur le réseau d'eau potable, D82 Avenue des Marronniers à Gréoux-les-Bains (04800).

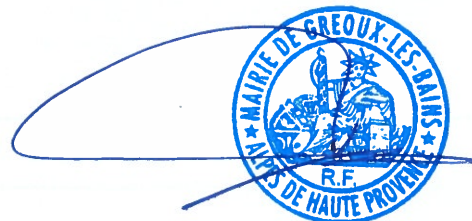
**Article 2** : Durant la période de travaux, la mise en place de la signalisation appropriée sera à la charge du demandeur. Il est précisé que la circulation sera alternée manuellement.

**Article 3** : Le demandeur demeurera responsable des accidents de toute nature qui pourraient survenir du fait de l'exécution des travaux ou qui seraient la conséquence d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation ou de protection de chantier.

**Article 4** : Monsieur le commandant de gendarmerie de Gréoux-les-Bains, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gréoux-les-Bains, le 24 janvier 2023

Le Maire,



Paul AUDAN